2 3 DEC. 1993

ORDONNANCE DE REFERE
Nomination Commissaire
aux Apports
SA POMPIERRE INVESTISSEMENTS

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
NANTES

COPIE

REQUETE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Je soussigné,

Bernard HEYDON
demeurant 5 rue Saint SErvan à SAINT HERBLAIN (44800)

agissant en qualité d'Administrateur de la Société POMPIERRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme au capital de 50.000.000 francs, dont le siège social est à SAINT HERBLAIN (44800), 1 B rue du Charron, inscrite au Registre du Commerce de Nantes sous le numéro B 378 995 393,

Ai l'honneur de vous exposer :

- Que Monsieur Bernard TARDY souhaite effectuer un apport de titres dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature,

- Que cette opération rend nécessaire l'appréciation par un commissaire appelé à se prononcer sur le montant des apports au titre de l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966 et 169 du décret du 23 mars 1967

C'est pourquoi l'exposant ès qualité prie Monsieur le Président de désigner le commissaire en qualité de commissaire aux apports, au titre de ladite opération.

Fait à St Herblain
Le 21 Decembre 1993

M. HEYDON
GM -

Première page,

TRIBUNAL DE COMMERCE - GREFFE - NANTES

ORDONNANCE

Nous, **Président du Tribunal de Commerce de NANTES**, assisté du Greffier

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966,

Vu l'article 169 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales,

Désignons

Monsieur Louis-Marie DREANO
8, boulevard Lelasseur
NANTES,

En qualité de commissaire chargé d'évaluer l'apport en nature prévu dans la société POMPIERRE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme au capital de 50.000.000 francs, dont le siège social est à SAINT HERBLAIN (44800), 1 B rue du Charron, inscrite au Registre du Commerce de Nantes sous le numéro B 378 995 393,

Disons qu'il dressera un rapport faisant ressortir la valeur de l'apport en nature.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

Fait à NANTES,

Le 23 DEC. 1993

Le Président

Le Greffier

Deuxième page,